

**9<sup>ème</sup> GOUVERNEMENT DE LA 2<sup>ème</sup> REPUBLIQUE**

**(FORMÉ LE 16 SEPTEMBRE 2006)**

Décret N° 2006-307 Du 16 Septembre 2006 Portant nomination des membres du Gouvernement

Vu la Constitution

Vu la Résolution 1633 du Conseil de Sécurité des

Nations Unies du 21 octobre 2005

Vu le Décret N°2006-306 du 16 septembre 2006 portant nomination du Premier Ministre

Vu la Décision N°2006-00 1 du 15 septembre 2006 établissant la liste des membres du Gouvernement

Décrète :

Article 1 : Sont nommés membres du Gouvernement:

**Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances, Ministre de la Communication**

- Charles Konan Banny

**Ministres d'Etat**

- Ministre chargé du Programme De la Reconstruction et de la Réinsertion : Soro Kigbafori Guillaume

- Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement : Antoine Bohoun Bouabré

**Ministres**

- Défense : Apling Kouassi René

- Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : Koné Mamadou

- Affaires Etrangères : Bakayoko Youssouf

- Administration du Territoire: BAMBA Cheik Daniel

- Sécurité : DJA Blé Joseph
- Agriculture: Amadou Gon Coulibaly
- Mines et Energie: Monnet Léon Emmanuel
- Construction, Urbanisme et Habitat : Amon Tanoh Marcel Benoît
- Réconciliation nationale et Relations avec les Institutions : Dano Djédjé Sébastien
- Infrastructures économiques: Achi Patrick
- Santé et Hygiène Publique: Allah Kouadio Rémi
- Education nationale : Amani N'Guessan Michel
- Enseignement Supérieur: Cissé Ibrahima
- Enseignement Technique et Formation Professionnelle: Soumahoro Youssouf
- Fonction publique, Emploi et Réforme administrative : Oulaye Hubert
- Transports : Abdelazziz Thiam
- Coopération et Intégration Africaines: Mabri Toikeuse
- Culture et Francophonie: Mel Eg Théodore
- Solidarité et Victimes de Guerre : Dakoury-Tabley Louis André
- Production animale et Ressources Halieutiques: Douati Alphonse
- Environnement et Eaux et Forêts : Ahizi Aka Daniel
- Famille et Affaires sociales: Peuhmond Adjoua Jeanne Brou
- Lutte contre le SIDA : Adjobi Christine
- Industrie et Promotion du Secteur privé : Téhoua Amah Marie
- Commerce: Dosso Moussa
- Tourisme et Artisanat: Koné Amadou

- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) :  
Bakayoko Hamed

- Droits de l'Homme : Joël N'GUESSAN

- Jeunesse, de Education civique et Sports : Banzio Dagobert

### **Ministres Délégués auprès du Premier Ministre**

- Chargé de l'Economie et des Finances: Diby Koffi Charles

- Chargé de la Communication: Coffi Studer Martine

### **Secrétaires d'Etat auprès du Premier Ministre**

- Chargé de la Bonne gouvernance : YOMAN Ginette

- Chargé de la Protection Civile: Noël YAO

Article 2 : Le présent décret abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de sa signature, sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 16 septembre 2006

Laurent GBAGBO